

Décision n° 03-616
de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 13 mai 2003
relative au changement de la dénomination sociale de la société MFS Communications SA
en MCI Worldcom SA

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L. 34-1 et L. 34-6 ;

Vu l'arrêté du 26 mai 1999 autorisant la société **MFS Communications SA**, désormais dénommée **MCI Worldcom SA**, à fournir le service téléphonique au public ;

Vu le courrier reçu le 30 janvier 2003 de la société **MCI Worldcom SA** anciennement dénommée **MFS Communications SA**, complété par le courrier reçu le 02 avril 2003 ;

Après en avoir délibéré le 13 mai 2003,

Décide :

Article 1 - Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société **MFS Communications SA**;
- le projet d'arrêté associé.

Article 2 - Le président de l'Autorité est chargé de transmettre à la Ministre déléguée à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 13 mai 2003.

Le Président,

Paul Champsaur
